Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 060-216004085-20251125-DEL20252511004-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de Montagny en Vexin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025– DEL 2025-25-11-004

DATE DE CONVOCATION
10/11/2025

DATE D'AFFICHAGE

10/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :13
Présents 9
Votants :11
Absents : 2
Exclus :

Objet : Pénalités de retard EUROVIA Travaux de voirie 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
28 NOV. 2025

et publication ou notification
du
28 NOV. 2025

Le Maire,

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 Novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire.

Étaient présents : TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, GESSAT Cécile, Aurélie PASCOT, BEAUSSART Gérard,

Absents excusés : Eric DEVOUASSOUD pouvoir à Loïc TAILLEBREST, Sophie GESLAND pouvoir à Christophe GUERINEAU, Didier DOULUT, MICHEL Marie-Christine

Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'éxecution du marché de travaux de voirie en 2023 par la Société EUROVIA et le non respect des délais. Il propose donc d'appliquer les pénalités de retard prévues au marché soit un montant de 1 809 euros.
Après discussion
Il propose d'approuver sa proposition d'application des pénalités de retard à l'entreprise EUROVIA. Un titre de recette sera émis auprès de l'entreprise.
Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0
Pour : 11
La délibération est adoptée.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Luc CATTET

Pour extrait conforme
Le Maire
Loïc TAILLEBREST

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

060025

SGC MERU

Exercice 2025

Le Trésor Public au Service du Secteur Local

75100 MONTAGNY-EN-VEXIN

ETAT DE DEVELOPPEMENT DES SOLDES

DU COMPTE 40473

A LA DATE DU 10/10/2025

Actualisé à la date du 10/10/2025

Balance d'entrée :	C	1 809,00
Débits de l'exercice :		0,00
Crédits de l'exercice :		0,00
Solde de l'exercice :	C	1 809,00

Date de l'écriture	Références des pièces	Libellé	Solde au 10/10/2025	Solde à la date d'arrêté du 10/10/2025	Observations
18/12/24	Ordre de paiement pénalités de retard 68920031	EUROVIA PICARDIE	1 809,00	1 809,00	
TOTAUX			1 809,00	1 809,00	

A MERU, le 13/10/2025
Le comptable public

Edition du 13/10/2025

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 060-216004085-20251125-DEL20252511004-DE

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20252511004**
Objet :	**Pénalités de retard EUROVIA - Travaux de voirie 2023**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	060-216004085-20251125-DEL20252511004-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20251125-DEL20252511004-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20252511004.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20251125-DEL20252511004-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	363.9 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : PENALITES DE RETARD.pdf Nom métier : 21_RP-060-216004085-20251125-DEL20252511004-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	179.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 novembre 2025 à 14h55min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 novembre 2025 à 14h55min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 novembre 2025 à 14h55min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 novembre 2025 à 14h55min48s	Reçu par le MI le 2025-11-28